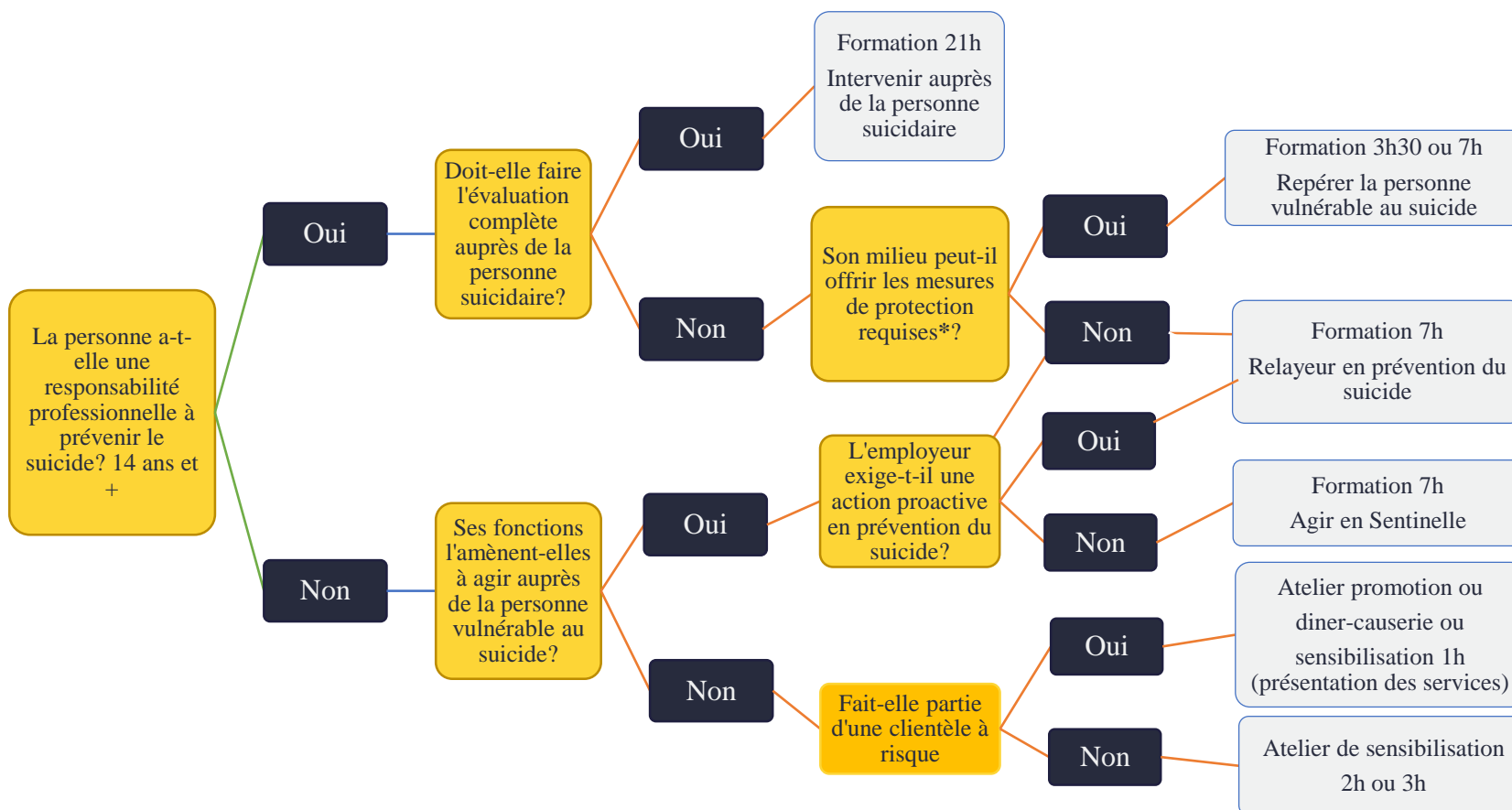


QUELLE FORMATION EST ADAPTÉE À MES BESOINS?



*Mesures de protection nécessaires dans les milieux :

- Possibilité de mobiliser un proche;
- Possibilité d'assurer un rendez-vous avec un intervenant formé dans les 24 à 72h ou;
- Possibilité d'assurer une présence constante auprès de la personne suicidaire (ex : accompagnement aux toilettes, surveillance même si présence d'un proche) pendant l'attente d'une rencontre avec l'intervenant formé ou accompagner à l'urgence;
- Possibilité de restreindre les déplacements;
- Possibilité de retirer l'accès aux armes **ET** éloigner le moyen;
- Possibilité de retirer les objets personnels **ET** fournir des vêtements sécuritaires.